



REPÚBLICA DE ANGOLA

PROVEDORIA DE JUSTIÇA
GABINETE DA PROVEDORA DE JUSTIÇA

MESSAGE

Aux Membres de l'Association des Ombudsmen et Médiateurs Africains (AOMA) et aux Présidents des Commissions des Droits de l'Homme des paysP, à l'occasion du 75ème anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, adoptée et proclamée par la résolution 217 A (III) de l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948, est considérée comme un jalon dans l'histoire des droits de l'homme, car il s'agit d'un instrument juridique protégeant les droits, les libertés et les garanties de chaque personne dans le monde, et devrait être considéré comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations.

Ainsi, reconnaissant que les droits fondamentaux de l'être humain reposent sur les attributs de la personne humaine, ce qui justifie leur protection internationale et locale, et que, d'autre part, la réalité et le respect des droits des peuples doivent nécessairement garantir les droits de l'homme, les peuples africains ont décidé d'adopter la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples lors de la dix-huitième Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États africains membres de l'Organisation de l'unité africaine, le 26 juin 1981, à Nairobi, au Kenya.

Réaffirmant l'inclusion des libertés et droits de l'homme et des peuples dans les déclarations, conventions et autres instruments internationaux adoptés par l'Organisation de l'Unité Africaine, le Mouvement des Non-Alignés et les Nations Unies, fermement convaincus de leur devoir d'assurer la promotion et la protection des droits et libertés de l'homme et des peuples, en tenant compte de l'importance primordiale traditionnellement accordée à ces droits et libertés en Afrique.

Honorables Ombudsmans, Membres du Comité Exécutif de l'Association des Ombudsmen et Médiateurs Africains-AOMA, et Présidents des Commissions des Droits de l'Homme des Pays d'Afrique, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

En tant qu'Ombudsman de l'Angola et Président nouvellement élu de l'AOMA, je voudrais vous féliciter tous à l'occasion de la célébration du 75ème anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, qui nous rappelle ce que nous avons fait et tout ce qu'il reste à faire, en faveur de notre noble mission de défense de la dignité de la personne humaine et dans la lutte pour une société digne, libre et juste pour nous tous, Africains.

L'Afrique, notre continent, est le berceau de l'humanité.

L'Afrique a besoin de nous, nous devons crier pour la liberté, la dignité et la justice, en tant que défenseurs des Droits, Libertés et Garanties des Citoyens, unissons nos forces pour lutter pour nos souhaits et pour la défense des droits de l'homme.

Bonne journée de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme !

Les citoyens sont notre préoccupation !

Les citoyens sont notre occupation !

Plus de droits, plus de citoyenneté !

Plus de citoyenneté, plus de droits !

L' Ombudsman de L'Angola,



Florbela Rocha Araújo